



CONTRAT DE PRELEVEMENTS DE LA FACTURE D'EAU

NOTE D'INFORMATION

A compter du 1^{er} janvier 2026, le Syndicat d'eau de la Paquetterie de Nonancourt mettra en place une facturation semestrielle.

Afin de choisir votre mode de règlement par prélèvement automatique, vous trouverez ci-dessous les deux options proposées :

CONDITIONS GENERALES :

- Pour mettre en place le(s) prélèvement(s), vous devez remplir le mandat SEPA et nous transmettre votre RIB (Format IBAN).
- Le contrat de prélèvement est reconduit automatiquement chaque année.
- Tout changement de RIB doit être signalé au Syndicat d'eau de la Paquetterie de Nonancourt.
- Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas représenté : L'échéance impayée devra être régularisée auprès de la Trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Fin du contrat de prélèvement :

- Il peut être mis fin au contrat sur simple demande écrite adressée au SAE Paquetterie.
- Le contrat sera révoqué automatiquement à la date de départ de l'abonné. Celui-ci devra s'acquitter des échéances non présentées de sa dernière facture ainsi que de sa facture de résiliation auprès de la Trésorerie Municipale.
- Les factures sont uniquement disponibles sur le portail abonnés. <https://paquetterie.fr>

☐ PRELEVEMENT DE LA FACTURE EN 1 FOIS :

Le montant total de votre facture sera prélevé en une seule échéance un mois après l'édition de la facture

☐ PRELEVEMENT DE LA FACTURE EN 4 FOIS :

Le montant de votre facture sera réglé en quatre mensualités, sans frais supplémentaire.

L'échéancier figurera en dessous du montant total de la facture.

Nous vous invitons à compléter et nous retourner le mandat SEPA ci-joint accompagné de votre RIB et sélectionner l'option de paiement qui vous convient.

RAPPEL : Une fois la facture émise, l'ensemble des règlements et démarches liés au recouvrement sont exclusivement gérés par la Trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Pour toute question concernant :

- Un paiement,
- Une demande d'échéancier,
- Une relance ou un courrier d'huissier,
- Une procédure de saisie bancaire ou tout autre acte de recouvrement,

Vous pouvez contacter directement la Trésorerie :

Téléphone : 02 32 32 90 75

Adresse : 119 place de la Madeleine – 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

Mail : sgc.verneuil-avre-iton@dgfip.finances.gouv.fr

Le syndicat d'eau de la Paquetterie reste à votre disposition pour toutes autres informations complémentaires.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

POUR PAIEMENT RECURRENT / REPETITIF

FR78EAU63825

Identifiant du créancier SEPA – ICS

JOINDRE UN RIB A VOTRE DEMANDE

PRELEVEMENT DE LA FACTURE

(COCHER LA CASE)

☐ **PRELEVEMENT EN 1 FOIS**

☐ **PRELEVEMENT EN 4 FOIS**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT D'ADDUCTION DE LA PAQUETTERIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions SYNDICAT D'ADDUCTION DE LA PAQUETTERIE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

CODE POSTAL:

VILLE :

TELEPHONE* :

MAIL* :

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE IBAN : FR__ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____
BIC : _____

NOM DU CREANCIER : SYNDICAT D'ADDUCTION DE LA PAQUETTERIE
11 RUE DE LA PAQUETTERIE
27320 NONANCOURT
FRANCE

SIGNATURE(S) :

SIGNE A :
LE :

Mandat à retourner accompagné d'un RIB :

- Par courrier : 11 rue de la Paquetterie 27320 Nonancourt
- Par mail : contact@paquetterie.fr

Adresse : 11 rue de la Paquetterie 27320 NONANCOURT Tél. : 02.32.58.29.00

Mail : contact@paquetterie.fr / SIRET : 20004564900015

TVA FR93200045649 / IBAN FR59 3000 1003 76D2 7200 0000 074